

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **19 mars 2012**

Délibération n° 2012-2876

commission principale : urbanisme

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Attribution d'une subvention au groupement d'intérêt public (GIP) Maison de la veille sociale pour 2012

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain

Rapporteur : Monsieur David

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 9 mars 2012

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mardi 20 mars 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, MM. Bernard B., Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Havard, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Martinez, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Petit, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yérémian.

Absents excusés : MM. Abadie (pouvoir à M. Reppelin), Passi (pouvoir à M. Jacquet), Albrand (pouvoir à Mme Ghemri), Balme (pouvoir à Mme Bab-Hamed), Coulon (pouvoir à M. Corazzol), Genin (pouvoir à Mme Bailly-Maitre), Mme Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Ariagno), MM. Huguet (pouvoir à M. Havard), Lambert (pouvoir à M. Nissanian), Mmes Laval (pouvoir à M. Barret), Palleja, Pesson (pouvoir à M. Flaconnèche), MM. Pili (pouvoir à M. Justet), Serres (pouvoir à M. Roche), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. David G.).

Absents non excusés : M. Barge, Mme Bocquet, M. Dumas, Mme Perrin-Gilbert, M. Turcas.

Séance publique du 19 mars 2012**Délibération n° 2012-2876**

commission principale : urbanisme

objet : **Attribution d'une subvention au groupement d'intérêt public (GIP) Maison de la veille sociale pour 2012**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain

Le Conseil,

Vu le rapport du 29 février 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Par délibération n° 2010-1808 du 25 octobre 2010, le Conseil de communauté a approuvé sa participation à la constitution du groupement d'intérêt public (GIP) Maison de la veille sociale (MVS).

Le GIP MVS a pour objet la mise en place du service intégré de l'accueil et de l'orientation (SIAO) dont le champ d'intervention est la veille sociale, l'hébergement et le logement transitoire et dont l'objectif général est de :

- simplifier les démarches d'accès à l'hébergement ou au logement pour les personnes sans domicile fixe, ou dépourvues de logement ou en situation de précarité et proposer à toute personne qui en a besoin un accueil, une évaluation, une mise à l'abri ou une orientation adaptée,
- traiter avec équité les demandes en s'appuyant sur la connaissance des disponibilités de l'offre existante, orienter la personne en fonction de ses besoins et de la disponibilité des places,
- coordonner les différents partenaires de la veille sociale jusqu'au logement et améliorer la fluidité au sein des structures d'hébergement et vers l'accès au logement,
- préserver les articulations nécessaires avec les partenaires en charge du domaine de l'asile et développer les articulations avec les partenaires œuvrant dans le domaine du logement,
- participer à la constitution d'observatoires locaux afin de mieux évaluer les besoins et les réponses apportées.

Les partenaires membres du GIP MVS sont notamment l'État, le Département du Rhône, la Communauté urbaine de Lyon, la Ville de Lyon et son Centre communal d'action sociale (CCAS), la Fédération nationale des associations d'accueil et de réinsertion sociale (FNARS), l'Association des bailleurs constructeurs du Rhône (ABC HLM), d'autres collectivités territoriales, notamment les Communes de Saint Priest et Villeurbanne et des associations.

Bilan d'activités pour 2011

En 2011, la MVS a enregistré 4 465 nouvelles demandes. 2 677 demandes d'hébergement ou de logement transitoire ont été traitées (60 %). Les orientations ont été faites pour 63 % en centre d'hébergement et de réadaptation sociale (CHRS), 37 % en logement temporaire, transitoire ou adapté.

La mission d'accès au logement a permis à 400 ménages de trouver une solution de relogement, principalement dans le parc social public.

Programme d'activités pour 2012

Pour l'année 2012, le programme d'activités adopté lors de l'assemblée générale ordinaire du GIP MVS du 12 décembre 2011 s'organise, notamment, autour des axes de travail suivants :

- rapprochement des demandes et offres d'hébergement, logement temporaire et logement adapté,
- poursuite des actions pour favoriser l'accès au logement des personnes en hébergement, en logement temporaire ou transitoire, ou susceptible d'y séjourner :
 - . mise en place et négociation de processus de travail avec les bailleurs sociaux,
 - . suivi et mise en œuvre des objectifs des accords collectifs,
 - . suivi des ménages qui n'obtiennent pas de proposition adaptée pour leur relogement dans un délai de 4 mois,
 - . articulation avec le fichier commun de la demande de logement social,
- développement de l'observatoire (système d'information partagé, définition des indicateurs et données à consolider).

La Communauté urbaine trouve sa place dans ce dispositif au titre de sa compétence habitat et, plus particulièrement, sur les axes accès au logement et développement de l'observatoire.

Le budget prévisionnel du GIP MVS est évalué à 391 000 € pour l'année 2012 avec les contributions suivantes :

- Etat :	189 000 €
- Communauté urbaine de Lyon - délégation des aides à la pierre de l'Etat :	71 000 €
- Communauté urbaine de Lyon :	68 000 €
- Département du Rhône :	20 000 €
- Communauté d'agglomération de Villefranche sur Saône (CAVIL) et Commune de La Mulatière :	11 500 €
- ABC HLM :	20 000 €
- autres produits :	11 600 €

La contribution de la Communauté urbaine, objet de la présente délibération, sera prélevée sur ses crédits de fonctionnement au titre de sa compétence habitat. Il est donc proposé au Conseil d'attribuer une subvention d'un montant de 68 000 € au groupement d'intérêt public MVS pour l'année 2012.

En 2011, la participation de la Communauté urbaine s'élevait à un montant identique.

La contribution de la Communauté urbaine au titre de la délégation des aides à la pierre de l'Etat sera intégrée à la délibération concernant la convention d'application 2012 de la délégation des aides, prévue en avril 2012 ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - la participation de la Communauté urbaine de Lyon au financement du groupement d'intérêt public (GIP) Maison de la veille sociale (MVS) à hauteur de 68 000 € pour l'année 2012,

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine et le GIP MVS définissant, notamment, les modalités d'attribution de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - La dépense correspondante sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2012 - compte 657 38 - fonction 72 - opération n° OP15O2389.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 21 mars 2012.